



Séance du 10 juin 2015 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport de gestion de la Municipalité
4. Comptes communaux 2014
5. Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley
6. Elections et démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Information du bureau du conseil
9. Propositions individuelles
10. Contre-appel

M. Arnold Ottonin prononce quelques mots en hommage à M. Jean-Daniel Giroud, ancien secrétaire municipal pendant 37 ans et enseignant, qui nous a quittés le 28 mai. L'assemblée se lève et respecte un moment de silence afin d'honorer sa mémoire.

1. Appel

Effectif : 75 personnes
Présents : 43 personnes

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2015

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV 11-2015, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de gestion de la municipalité

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Daniel Cochand. Le rapport de gestion 2014 est accepté à l'unanimité.

4. Comptes communaux 2014

M. Bernhard Bächler passe en revue les différents chapitres et y apporte des explications détaillées.

Marge d'autofinancement : La marge d'autofinancement a fortement augmenté de Frs 277'500.- par rapport à celle de 2013, passant ainsi à Frs 743'000.-.

Les principales causes sont la progression des impôts et la diminution des débiteurs d'impôts. La péréquation nous a coûté Frs 294'400.- de moins. Il y a eu une augmentation des charges dans le dicastère eaux et épuration. L'état nous a facturé Frs 14'000.- de moins pour la police. Par contre, le service social et le service des eaux, en partie pour la prolongation du réseau d'eau au bas du chemin du Rié, ont entraîné des charges supplémentaires.

Grâce à notre taux d'impôt, légèrement supérieur à la moyenne cantonale, et à la valeur du point d'impôt par habitant (de Frs 26.05), largement inférieur à la moyenne cantonale, nous avons pu bénéficier d'une correction de Frs 250'400.- de la péréquation.

Sans les écritures extraordinaires (impôts gains immobiliers, correction péréquation), notre marge d'autofinancement aurait été de Frs 202'600.-.

En moyenne chaque contribuable paie Frs 3'300.- d'impôt à la commune.

Répartition des principales charges : 50% va à la participation au canton, aux autres communes et associations intercommunales. Suivent les immeubles, les routes et les forêts à hauteur de 29%.

Produits : 61% provient des impôts encaissés, 18% des taxes et émoluments, 11% des loyers et intérêts, 9% du retour de péréquation et 1% en subventions.

En conclusion, les revenus se montent à Frs 3'033'336.56 et sont de Frs 406'686.56 supérieurs au budget. Les comptes sont équilibrés grâce à l'augmentation des recettes et aux diminutions des charges.

Mme Christiane Bally remarque l'augmentation du coût de l'eau par rapport à 2013. Elle s'inquiète de l'évolution et demande si la commune devra en augmenter son prix ? M. Viguier répond que cette augmentation était notamment due au coût de l'achat de l'eau. Il ajoute que l'on devrait redescendre et ainsi revenir à des proportions identiques aux années précédentes.

Mme Bally fait également remarquer l'augmentation de la facture sociale qui a passé de Frs 65'000.- à Frs 123'000.-. Mme Nussli répond que de nouvelles structures se sont ouvertes et n'ont pas bénéficié de subventions cantonales.

M. Jean-Daniel Cochard s'interroge par rapport à la fuite d'eau qui a coulé pendant 3 semaines au milieu du village. M. Viguier répond que les propriétaires ont été avertis. M. Schlechten informe que cette même conduite a été remise à neuf il y a environ 5 ans et qu'elle coule à nouveau. Il renchérit en demandant à qui cette eau sera facturée vu que la fuite est sur un terrain privé ? M. Viguier dit que la fuite n'est pas sur une conduite communale. Un propriétaire qui ne veut pas changer sa conduite ne peut pas y être obligé par la commune. Il ajoute que tous les réseaux d'eau ont des pertes non négligeables.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Roger Imhof, les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

5. Participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley

M. Urs Lauper précise que 200 millions d'investissement sont garantis par les communes de Lausanne, Renens et Prilly, Ces trois communes demandent à Lausanne Région de participer au déficit à hauteur de Frs 1'955'000.-, ce qui représenterait pour notre commune Frs 8'959.- annuels.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. Le préavis n° 02/2015 est accepté avec 2 abstentions.

Elections et démissions

Elections :

Nominations des postes de président, vice-président et scrutateurs.

M. Arnold Ottonin se représente.

Président, M. Arnold Ottonin :

Vote à bulletins secrets :	Délivrés :	43
	Rentrés :	42
	Blancs :	0
	Nuls :	0
	Voix éparses :	0

Est élu avec 42 voix.

Vice-président, M. Rémy Cruchon :

Vote à bulletins secrets :	Délivrés :	43
	Rentrés :	43
	Blancs :	0
	Nuls :	0
	Voix éparses :	3

Est élu avec 40 voix.

Scrutateurs :

Mme Esther Bagazzi et M. Yves Roure, ainsi que leurs suppléants, M. Denis Pidoux et Mme Danièle Gaudard, sont élus à l'unanimité avec les applaudissements de l'assemblée.

7. Informations de la Municipalité

M. Pierrick Viguet :

Grande salle : Les dernières soumissions vont arriver d'ici le 20 juin.

LAT : Il ajoute qu'à la suite d'un article paru sur le « 24 Heures » concernant la LAT, les 30% annoncés au dernier conseil s'étaient transformés en 22% dans l'article en question. Notre commune n'a pas reçu d'information supplémentaire de la part de l'Etat, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le but étant de ne pas dézonner.

M. Jean-Luc Agassis :

En tant que représentant du secteur nord à la région Lausanne, M. Agassis remercie l'assemblée pour leur vote quant au centre sportif de Malley.

SDIS : Le SDIS est à la recherche d'un bâtisseur de site internet, avis aux personnes qui s'y connaissent !

M. Laurent Chappuis :

Ecoles : Bretigny garde ses 3 classes à la rentrée 2015, ce qui représente 65 élèves. 3 bus sont confirmés avec 16 élèves véhiculés en direction de Froideville. Les lignes ont été simplifiées par rapport à la rentrée de 2014. Le temps d'attente sera dorénavant moindre, une surveillante sera tout de même présente.

M. Chappuis remercie pour le vote du centre de Malley, car Bretigny aimerait bénéficier des infrastructures au niveau scolaire.

Mme Marie-Claude Nusslé :

Canicules : Mme Nusslé rappelle aux personnes les plus vulnérables, en particulier les enfants et les personnes âgées, de boire suffisamment et régulièrement pendant les grandes chaleurs.

8. Informations du bureau du conseil

M. Ottonin informe que la prochaine séance du conseil général se tiendra le 26 août 2015 à 20h15. L'ordre du jour sera composé notamment de la demande de crédit pour la rénovation de la grande salle. Vu l'importance du sujet, les membres sont encouragés à transmettre leurs questions par écrit à l'avance à la municipalité, qui pourra se préparer aux réponses.

9. Propositions individuelles

M. Jean-Daniel Cochard demande pour quelle raison le panneau de réglementation de vitesse 60 km/h a été déplacé sur la route cantonale ? M. Agassis répond que le service cantonal a décidé de ce changement sans s'en référer à la commune. La municipalité va réagir et redonnera des nouvelles au prochain conseil.

M. Yves Roure fait remarquer qu'une remorque est restée stationner au milieu du village sur le trottoir pendant plusieurs jours, gênant ainsi la circulation des piétons. Il demande si le propriétaire de la remorque a été amendé ? M. Agassis informe que la personne a été dans un premier temps avisée par courrier. L'usage veut que la personne soit d'abord avisée puis ensuite dénoncée.

Mme Catherine Mooser remercie les personnes qui l'ont véhiculée durant 17 mois. Elle a pu bénéficier des chauffeurs du bénévolat, ainsi que d'autres personnes rencontrées sur son chemin.

Mme Nusslé informe que le service d'aide à la famille recherche des chauffeurs bénévoles. Les kilomètres sont payés et les chauffeurs sont couverts par une assurance. L'assemblée générale se tiendra le 1^{er} juillet 2015.

10. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h35.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine

